



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 21 mars 2025**

DELIBERATION N° 2025-020

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, après convocation légale du 7 mars 2025.

Nombre de membres :
En exercice : 143

Secrétaire de séance : André MOINE

Présents : 82

Votants : 83

Quorum : 73

Affichage : 10/04/2025

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 14 AVR. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB; LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESSENAY (PINET B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S), CHABANIÈRE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R, VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), EPERCIEUX SAINT PAUL (FARGE C), ESSERTINES EN DONZY (BOCHARD F), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; HENRIQUES M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (MELAY P), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (BAUDOUIN R; FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), RONTALON (JOYAUX M), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (PRUDHOMME E), SOUZY (PUPIER C; VERNAY P), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (CHILLET M; DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (SIMON Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; CHARMY P; DAROUX F; FOND F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

COISE (GUINAND J), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST CLEMENT LES PLACES (SEVE O; GEY P), ST MEDARD EN FOREZ (BOUTEILLE M; SIRGUEY L), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (BANINO J; TOINET G), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

BRUSSIEU (VENET M – donne pouvoir à RUIZ S)

Objet: Marché de travaux, sous la forme d'accord cadre à bons de commande Travaux de lotissements et d'extensions liées du réseau d'eau potable, de dévoiement de canalisation, de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm, pour 2026 et éventuellement 2027, 2028 et 2029.

Objet: Marché de travaux, sous la forme d'accord cadre à bons de commande
Travaux de lotissements et d'extensions liées du réseau d'eau potable, de dévoiement de canalisation, de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm, pour 2026 et éventuellement 2027, 2028 et 2029.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché à bons de commande avec l'entreprise SOGEA pour la réalisation des travaux de lotissements, d'extension et de dévoiement du réseau d'eau potable de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm, arrive à expiration le 31 décembre 2025.

Il est donc indispensable de prévoir, dès à présent, le lancement d'une nouvelle procédure.

Il propose les caractéristiques suivantes :

- Mini : 150 000 € HT
- Maxi : 800 000 € HT
- Appel d'Offres ouvert
- Durée 1 an, renouvelable éventuellement 3 fois (31/12/2029)
- Pas d'extension et de dévoiement de canalisations $\geq \varnothing 200$ mm

Après avoir pris connaissance du dossier, entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer la consultation concernant les travaux de lotissements et d'extensions liées du réseau d'eau potable, de dévoiement de canalisation, de diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm
- **CHOISIT** la forme de l'accord cadre à bons de commande pour une période annuelle (2026) reconductible éventuellement 3 fois (2027, 2028 et 2029).
- **DECIDE** que la consultation sera organisée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.
- **DIT** que la publicité sera publiée au BOAMP.
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et année dessus, Pour copie conforme,	CAT MIXTE DES ÉTANGS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLÉE DU GIER 690 POMEYS	Le secrétaire de séance 
Le Président, Bernard CHAVEROT		André MOINE